



Rapport de la réunion du Groupe de travail sur le financement durable

1. Le Groupe de travail sur le financement durable s'est réuni du 29 au 31 mars 2021 par vidéoconférence, sous la présidence de M. Björn Kümmel (Allemagne) avec pour Vice-Présidents M. Iddrisu Yakubu (Ghana), M. Raúl Vargas Juárez (Mexique), M^{me} Mouna Mcharek Hadiji (Tunisie), M^{me} Meutia Hasan (Indonésie) et M^{me} Bronwyn Field (Australie). Ont assisté à la session 100 États Membres et une organisation d'intégration économique régionale.

2. Le Groupe de travail a été créé par la décision EB148(12) du Conseil exécutif afin de permettre à l'OMS de disposer des structures et des capacités solides indispensables pour remplir ses fonctions fondamentales, définies dans la Constitution : a) définir une approche systémique de haut niveau pour déterminer les fonctions essentielles de l'OMS à financer de manière durable ; b) évaluer le niveau des coûts des fonctions essentielles déterminées au titre du point a) ; c) repérer et recommander des sources appropriées pour leur financement et des options en vue de rendre le financement plus durable et mieux aligné à l'appui des fonctions essentielles, y compris des possibilités de réaliser des économies et des gains d'efficacité ; et d) entreprendre toute activité supplémentaire, le cas échéant, pour favoriser le financement durable.

3. Le Groupe de travail a d'abord examiné l'historique du financement de l'OMS et a écouté un exposé du Secrétariat. Il a été noté que la question du financement durable de l'Organisation se pose depuis longtemps. Le niveau des contributions fixées est resté en grande partie inchangé, tandis que la proportion des contributions volontaires a progressé parallèlement à l'augmentation du budget. Même si les contributions volontaires sont grandement appréciées et que les contributions volontaires individuelles sont toujours alignées sur les priorités du budget-programme, la forte dépendance à l'égard des contributions volontaires à objet désigné entraîne un décalage entre les priorités fixées et le financement de leur exécution. En conséquence, même si l'Organisation a réussi à lever des fonds pour couvrir son budget global, certains domaines hautement prioritaires pour les États Membres restent chroniquement sous-financés, notamment les maladies non transmissibles, la préparation aux situations d'urgence et les fonctions liées aux données et aux travaux scientifiques, y compris aux niveaux des Régions et des pays.

4. Divers mécanismes ont été mis en œuvre pour rendre plus durable le financement de l'OMS et mieux l'aligner sur les priorités. Même s'ils ont apporté des améliorations, ces mécanismes n'ont pas permis de modifier fondamentalement le financement de l'OMS.

5. Le Groupe de travail a ensuite orienté la discussion sur les défis actuels et le tableau plus général ; trois exposés lui ont été présentés par : 1) le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie ; 2) le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire ; et 3) le Conseil mondial de suivi de la préparation. Un exposé écrit du

Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance lui a également été communiqué. Le Secrétariat a en outre présenté un exposé visant à attirer l'attention sur les défis pratiques liés au mode de financement actuel de l'Organisation. Le Groupe de travail a exprimé ses remerciements pour ces exposés.

6. Le Groupe de travail a souligné que les exposés du Groupe indépendant, du Conseil mondial et du Comité consultatif de surveillance indépendant étaient parfaitement en harmonie avec la tâche qui lui était confiée et il a par ailleurs noté une convergence entre certains points de vue et idées présentés. En particulier, les trois organes ont fait observer que le financement durable de l'OMS était une question essentielle dont les États Membres devaient se préoccuper et ont suggéré que ceux-ci envisagent une augmentation du niveau des contributions fixées. Enfin, il a été observé que, malgré le sérieux défi que représente le redressement économique au lendemain de la pandémie de COVID-19, il reste important d'envisager des solutions à plus long terme privilégiant le redressement durable et la préparation de l'avenir de l'Organisation.

7. Le Groupe de travail a ensuite abordé les différentes options envisageables pour définir une approche systémique de haut niveau afin de déterminer les fonctions essentielles à financer de manière durable. Le Secrétariat a présenté un exposé comprenant une définition du financement durable et quatre approches possibles pour identifier les fonctions essentielles, qui figurent dans le document EB/WGSF/1/3. Le Groupe de travail a pris note de la définition du financement durable proposée par l'OMS (prévisible, à moyen et long terme, souple) et examiné son application à divers types de financement, notamment les contributions fixées, le compte des contributions volontaires de base, les dépenses d'appui aux programmes et le financement thématique. Les options consistaient : 1) à considérer l'ensemble du segment de base comme essentiel ; 2) à définir les fonctions essentielles selon leur teneur ou leur finalité ; 3) à définir des fonctions essentielles suivant des principes établis par le Groupe de travail ; et 4) à adopter une approche chiffrée. Il était également souligné que certaines approches pourraient être associées ou conjuguées.

8. Les membres du Groupe de travail ont fait part de leurs opinions sur les options présentées. Beaucoup ont cependant noté qu'ils n'étaient pas prêts à exprimer une préférence pour l'une d'entre elles, certains estimant avoir besoin d'informations supplémentaires sur les conséquences de chaque option. Le Président a pris note de ces observations, tout en soulignant l'approche par étapes, dont la première est l'identification des fonctions essentielles. Il a été suggéré que, quelle que soit l'option retenue, elle devrait être fondée sur l'avantage comparatif de l'OMS par rapport aux autres acteurs mondiaux de la santé.

9. Les membres du Groupe de travail ont reconnu qu'en dégagant une position commune sur les questions de financement durable ils seraient mieux à même de déterminer les fonctions essentielles devant être financées de manière durable. Le Secrétariat a donné des précisions sur le montant total du budget de l'Organisation et sur les sources actuelles de financement souple et/ou durable, ce qui a donné lieu à une nouvelle discussion. Les membres ont insisté sur des questions pratiques liées aux cycles budgétaires, et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur la capacité des États Membres à satisfaire à la définition de la prévisibilité du financement à moyen et long terme.

10. Le Groupe de travail a décidé de procéder à un examen plus approfondi de chacune des approches possibles. Il a souligné qu'aucune d'entre elles ne constituait une liste faisant autorité de ce que le Secrétariat considère comme des priorités ou des fonctions essentielles, mais qu'elles étaient fournies pour stimuler le débat sur des approches possibles pouvant être adoptées pour l'aider à remplir son mandat. Il s'est dit prêt à explorer d'autres possibilités après de nouvelles consultations.

11. Le Secrétariat a décrit les différences et les points communs entre les diverses options et le Groupe de travail a présenté des idées sur la manière de réunir certains éléments des différentes options. Une cinquième option a été proposée, tendant à tenir dûment compte des questions de procédure. Elle a suscité un nouveau débat sur des questions de gouvernance et de transparence liées aux conséquences financières des résolutions et décisions. Il a été noté que des discussions supplémentaires seraient nécessaires pour déterminer la taille du budget de base, ainsi que le rôle des contributions volontaires à objet désigné dans son financement.

12. Afin de donner des orientations au Secrétariat, notamment sur la manière de mieux préciser les priorités en fonction des différentes approches, les membres du Groupe de travail ont indiqué qu'il leur fallait plus de temps pour réfléchir et se concerter au sein de leurs gouvernements respectifs. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat un complément d'informations sur plusieurs points afin de faciliter ces consultations.

13. Les demandes d'informations complémentaires adressées au Secrétariat concernaient les domaines suivants : désagrégation des options lorsque cela est possible et présentation de scénarios pour les options numérotées ; précisions sur ce que recouvrent les fonctions d'appui ; description des éléments du programme général de travail couverts ou non dans les différentes options ; explications sur les économies de coûts et les gains d'efficacité envisagés ; incidence financière des résolutions et impact sur le processus d'élaboration du budget ; caractérisation de différents types de financement et de leurs niveaux ; précisions sur la répartition entre contributions fixées et contributions volontaires ; détermination de l'avantage comparatif de l'OMS ; davantage d'informations sur les dépenses d'appui au programme ; et précisions supplémentaires sur les informations budgétaires, ainsi que sur la transparence et la responsabilité. Le Secrétariat s'est félicité de la possibilité de mieux comprendre les attentes des États Membres à cet égard.

14. Le Groupe de travail a été invité à approfondir les mécanismes gouvernementaux existants permettant à certains États Membres de financer d'autres acteurs mondiaux de la santé pour des périodes plus longues avec une certaine souplesse, ce qui permettrait au Secrétariat de comprendre s'ils pourraient s'appliquer de manière similaire à l'OMS – dans le contexte des recommandations faites au Groupe de travail par des groupes d'experts externes sur le modèle de reconstitution des moyens de financement.

15. Le Groupe de travail a conclu son débat de fond et indiqué qu'il se réunirait à nouveau avant la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé pour poursuivre ses délibérations.

= = =